

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2025\_003**

**Modification du tableau des emplois**

Le treize février deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES, Patrick PES, Anne-Marie JUANABERRIA

Étaient représentés : Arnaud CURVELIER représenté par Pierre PANTANELLA

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 04 février 2025

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 16	Pouvoirs : 1
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu ses délibérations DE\_010\_2018 du 16 avril 2018, DE\_2020\_034 du 9 septembre 2020 et, DE\_2021\_009BIS du 25 mars 2021, DE\_2021\_035 du 30 septembre 2021, DE\_2021\_018 du 17 juin 2021, DE\_2024\_004 du 8 février 2024, DE\_2024\_026 du 20 septembre 2024, DE\_2025\_002 du 13 février 2025 relatives à la durée hebdomadaire de travail et à la création d'emplois,

Considérant la création des nouveaux emplois non permanents à compter du 16 juin 2025 (ambassadeurs des cours d'eau), le Président indique la nécessité de modifier le tableau des emplois,

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Date de transmission de l'acte: 13/02/2025  
Date de réception de l'AR: 13/02/2025  
048-200080547-DE\_2025\_003-DE  
A G E D I

**Approuve** le tableau des emplois du syndicat mixte à compter du 16 juin 2025 comme suit :

Cadres ou emplois	Délibération	Catégorie	Effectifs budgétaires 2025	Effectifs pourvus au 15/06/2025	Durée hebdomadaire de service
- - <u>Filière administrative</u> Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe		B	1	1	35h00
<u>Filière technique</u> Ingénieur territorial	DE_010_2018 DE_2020_034 DE_2021_009BIS	A	0	0	35h00
Technicien principal 1 <sup>e</sup> classe	DE_2021_035 DE_2021_018	B	1	1	35h00
Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	DE_2024_004 DE_2024_026	B	4	4	35h00
Technicien territorial	DE_2025_002	B	1	1	35h00
Technicien territorial		B	0,42*	0,42*	35h00
Technicien territorial		B	0	0	35h00
<b>Total</b>			<b>7,42</b>	<b>7,42</b>	

\*Accroissement saisonnier d'activité 2,5 mois ambassadeurs des cours d'eau à compter du 16 juin 2025

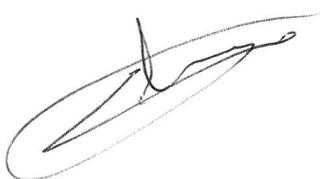
**Rappelle** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2025,

**Rappelle** que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, l'agent affecté à l'emploi d'ingénieur territorial est en détachement auprès de la Direction départementale des territoires de la Lozère jusqu'au 30 septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le Président, Serge VÉDRINES**

**Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER**





Date de transmission de l'acte: 13/02/2025  
Date de réception de l'AR: 13/02/2025  
048-200080547-DE\_2025\_003-DE  
A G E D I

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 13/02/2025  
et publié ou notifié  
le 18/02/2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 13/02/2025  
Date de reception de l'AR: 13/02/2025  
048-200080547-DE\_2025\_003-DE  
A G E D I